

Communiqué

PROTECTION DES PERSONNES MINEURES ET VULNÉRABLES
Examen des dossiers des membres du clergé et du personnel pastoral

Longueuil, le 15 février 2021

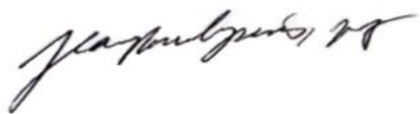
Mgr Claude Hamelin, évêque de Saint-Jean-Longueuil, annonce qu'il se joint à d'autres diocèses de la région de Montréal pour confier à l'honorable André Denis, juge retraité de la Cour supérieure, le mandat d'examiner tous les dossiers des évêques, prêtres, diacres et du personnel laïque mandaté, présentement actifs dans le ministère ou retraité. Cette démarche a pour but de protéger les personnes mineures et vulnérables en retirant de leur responsabilité toute personne dont le dossier indiquerait des indices d'abus sexuel.

L'honorable André Denis a débuté ce mandat en décembre 2020 et il devrait le compléter d'ici l'été 2021. Il présentera le résultat de cet examen aux évêques de Montréal, Saint-Jean-Longueuil, Joliette, Valleyfield et Saint-Jérôme.

Par la suite, il réalisera un audit spécifique sur les abus sexuels commis par des prêtres dans ces cinq diocèses pour la période de 1940 à 2020. Les résultats statistiques de cet audit seront rendus publics.

L'honorable André Denis a connu une carrière remarquable au sein de la magistrature tant comme juge à la Cour supérieure du Québec que comme juge ad hoc à la Cour d'appel du Québec. Au Canada, il a été le premier juge à présider un procès en vertu de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre et à reconnaître le Rwandais Désiré Munyaneza coupable de crime de génocide, de crime contre l'humanité et de crime de guerre.

Les évêques de tous les diocèses participants se sont engagés à offrir toute leur collaboration à l'honorable André Denis pour qu'il ait un accès complet à l'ensemble des dossiers visés.



Jean Roudy Denois, psj
Vicaire général